

Les films belges cherchent de nouveaux scénarios

- Le Centre du cinéma et de l'audiovisuel présente ce 31 mars son bilan annuel.
- L'occasion de faire le point sur le secteur côté francophone.
- Les professionnels ont des motifs de satisfaction. Et quelques préoccupations.

La ministre de la Culture, Alda Greoli (CDH), et Jeanne Brunfaut, directrice générale adjointe du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, présenteront ce vendredi 31 mars le bilan du secteur. A la veille de ce rendez-vous annuel, Jean-Yves Roubin, coprésident avec Joseph Rouschop de l'Union des producteurs de films francophones (UPFF) a dressé pour nous l'état des lieux du secteur, du point de vue des producteurs.

1. Un bilan positif. Globalement, le secteur se porte bien. Le cinéma francophone belge a connu une belle année en 2016. Plusieurs films de réalisateurs belges ou coproduits en Belgique ont eu du succès dans les festivals. Dix films majoritaires ou à participation belge furent présents en 2016 dans les différentes sections du Festival de Cannes, dont "La fille inconnue" des frères Dardenne et "L'économie du couple" de Joachim Lafosse. "Moi, Daniel Blake", du Britannique Ken Loach, coproduit par les premiers, a remporté la Palme d'or. "C'est un fait reconnu: nous produisons de bons films; nous avons une bonne tenue à l'étranger; nos techniciens et comédiens sont reconnus", résume Jean-Yves Roubin. Lui-même a coproduit "Graves" de Julia Ducournau, présenté à Cannes et au Festival de Toronto et dont les débuts en salles ce mois de mars

sont engageants.

2. La fréquentation. "Cela reste notre faiblesse: le public belge va peu voir nos films", souligne le coprésident de l'UPFF. Pourtant, "il y a des signes encourageants: on le voit avec le succès de séries produites chez nous, comme 'La Trêve' ou 'Ennemi public'" (lire ci-dessus). Il y est notable que lors de la dernière cérémonie des Magritte du cinéma, des comédiens ayant œuvré sur ces séries ont récompensé, tel Jean-Jacques Rausin ("Ennemi public"), Magritte du meilleur comédien, et Yoann Blanc ("La Trêve"), Magritte (un peu singulier pour ce comédien chevronné) du meilleur espoir. Afin d'améliorer la qualité des films, une réflexion est en cours entre l'UPFF et le CCA. Le secteur s'interroge sur l'opportunité de regrouper les aides à l'écriture et au développement qu'octroie le CCA afin de "créer une vraie synergie entre le producteur et le scénariste". Autre idée: "s'inspirer de la méthode utilisée sur les séries, où des groupes de scénaristes ont travaillé ensemble". Reste un autre écueil: le parc belge de salles est un des plus faibles d'Europe par rapport à la population – malgré quelques frémissements positifs, comme les ouvertures du White à Bruxelles ou du Quai10 à Charleroi.

3. Le tax shelter. Si les aides dispensées par le CCA sont prépondérantes dans le financement du cinéma francophone belge, le tax shelter, incitant fiscal pour les sociétés qui in-

vestissent une partie de leurs revenus imposables dans les productions belges, est devenu en un élément vital de la production. Afin d'éviter certaines dérives constatées durant ses premières années, le mécanisme a été revu par voie législative. Résultat: depuis 2015, les montants investis dans les films ont doublé. Il reste deux points à améliorer selon l'UPFF: "Pour l'instant, on ne peut pas comptabiliser les dépenses effectuées avec la signature de la convention-cadre entre le producteur et l'investisseur. Cela veut dire que l'on ne peut pas prendre en considération les dépenses de développement d'un film", par exemple le travail sur le scénario en amont. Ce sont surtout les films dits "majoritaires", c'est-à-dire initiés par des auteurs belges, qui en ont besoin – quand une coproduction développée à l'étranger ne nécessite pas de dépense préalable pour le producteur belge. "Il faudrait un système qui permette de mieux financer le développement", résume Jean-Yves Roubin. Une dérive subsiste aussi selon l'UPFF. Afin de réserver un maximum des fonds tax shelter levés à la création artistique proprement dite, la loi limite à 18% le montant des frais généraux qui peuvent être comptabilisés dans les dépenses justifiables. "Certains sociétés intermédiaires (qui lèvent les fonds tax shelter) n'incluent pas leur commission dans ces 18%. C'est de l'argent en moins pour les films. Il faudrait revoir cela", ajoute Jean-Yves

Roubin.

4. **Les inconnues.** La procédure de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) engendre des incertitudes pour le cinéma (lire "La Libre" du 29 mars). Si le Royaume-Uni n'est plus dans l'UE, certaines coproductions des Belges avec ce pays ne pourraient plus bénéficier d'aides européennes ou belges. Or cela survient alors que la France a revu les critères de son crédit d'impôts (son propre mécanisme fiscal

d'aide au cinéma). Ce sont donc deux grandes cinématographies qui deviennent plus difficilement accessibles pour les coproductions belges. L'autre élément qui remet en question les modèles de financements est le poids toujours plus grand des modèles Netflix et Amazon. *"On démarche des partenaires étrangers potentiels pour coproduire leur film, on vante les avantages de notre tax shelter et de notre modèle, et puis Netflix déboule, signe un gros chèque*

et n'impose aucune contrainte de dépenses territoriales. On ne peut pas concurrencer cela." Dès lors que Netflix diffuse en Belgique, une solution – qui relève de l'utopie – serait de soumettre la plateforme américaine aux mêmes obligations de contribution à la création audiovisuelle belge que les chaînes locales. *"On vit un moment charnière"*, conclut Jean-Yves Roubin: les producteurs vont devoir s'adapter.

Alain Lorfèvre

La volonté de raconter nos propres histoires a généré le "Belgian Noir"

Raconter nos propres histoires et créer une fiction francophone capable de s'exporter, ces deux espoirs sont à la base de la création du Fonds des séries belges en juillet 2013.

L'idée: mettre le pied à l'étrier de jeunes scénaristes prêts à changer de format et créer ainsi une émulation au sein de la profession... Pour "La Trêve", c'est un jeune cinéaste Mathieu Donck qui a convié deux comparses à

vivre avec lui l'aventure sur petit écran.

Avec 21,4% d'audience en moyenne et 428 416 téléspectateurs à l'arrivée (en comptant le "replay"), le succès a notamment assuré la visibilité de Yoann Blanc au printemps 2016, sacré meilleur espoir masculin aux Magritte 2017. En mai, c'était au tour d'"Ennemi public" de captiver 388 419 fidèles et 20,5% de parts de marché en moyenne, tout en pro-

pulsant Jean-Jacques Rausin et ses acolytes sur le devant de la scène. Cette émulation fait qu'aujourd'hui 17 séries sont en cours de développement à la RTBF (y compris les saisons 2 de "La Trêve" et d'"Ennemi public") et l'Europe salue l'émergence du "Belgian Noir". Une tendance évoquée lors du Forum de coproduction du Festival Séries Mania à Paris.

KT